



Pour des infrastructures- bibliothèques à la hauteur des besoins des communautés

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
DU QUÉBEC DANS LE CADRE
DES *ÉTATS GÉNÉRAUX SUR
LE COÛT ET LE FINANCEMENT
DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES*

Juin 2026



Présentation de l'ABPQ

L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) est la principale association regroupant les bibliothèques publiques québécoises. Depuis 1984, elle exerce un leadership dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec. L'ABPQ sensibilise les décideuses et décideurs à l'importance d'un service de bibliothèque de qualité pour un accès démocratique et universel des citoyennes et citoyens au savoir et à la culture.

Graphisme et mise en page: Steve Poutré DGA

© 2026 Association des bibliothèques publiques du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
ISBN 978-2-925575-27-6

Association des bibliothèques publiques du Québec
1453, rue Beaubien Est, bureau 215
Montréal (Québec) H2G 3C6
info@abpq.ca | www.abpq.ca

Les bibliothèques publiques: des infrastructures essentielles à reconnaître dans la réflexion gouvernementale

L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) soumet le présent mémoire dans le cadre des *États généraux sur le coût et le financement des infrastructures municipales*, une démarche de consultation visant à alimenter la réflexion sur les défis liés au coût et au financement des infrastructures municipales. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte où les besoins en maintien et en modernisation du parc municipal sont importants, particulièrement pour les infrastructures d'eau, essentielles à la santé publique et au développement des communautés.

L'ABPQ reconnaît pleinement l'importance des investissements dans les infrastructures d'eau et dans les autres actifs municipaux essentiels. Cela dit, les bibliothèques publiques doivent elles aussi être reconnues comme des infrastructures essentielles à la vitalité municipale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Elles sont des lieux d'accès à l'information, à la culture, à l'éducation et aux littératies (alphabétisation, littératie alimentaire, financière numérique, en santé, etc.); elles favorisent la participation citoyenne, soutiennent l'inclusion sociale et contribuent à l'attractivité des milieux de vie.

Le *Plan de développement des bibliothèques publiques autonomes du Québec* rappelle d'ailleurs que les bibliothèques publiques sont au cœur de leurs communautés et qu'elles répondent à plusieurs enjeux municipaux, dont l'accès à la culture, les littératies, l'accueil des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, le soutien social et la francisation. Lorsqu'elles répondent pleinement à leurs missions, les bibliothèques publiques d'aujourd'hui ont le potentiel d'être des catalyseurs sociaux et ont un impact socioéconomique majeur sur la communauté qu'elles desservent.

Cette vision s'inscrit directement dans l'esprit du *Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique*, qui affirme que la bibliothèque publique est « une force vive pour l'éducation, la culture et l'information » et qu'elle constitue une « porte d'accès de proximité à la connaissance », essentielle à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

Elle rejoint aussi les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*, qui constituent un outil de référence structurant visant à orienter le développement des bibliothèques selon les standards reconnus. Elles permettent à la fois de guider la conception et l'évolution des bibliothèques publiques, d'évaluer la qualité des services et des ressources, et de fixer des cibles d'amélioration. Les Lignes directrices encouragent également l'adoption des meilleures pratiques en gestion et en offre de services, tout en soutenant une planification à long terme adaptée aux besoins des populations. Ainsi, elles assurent un cadre commun favorisant l'équité des services et des ressources sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans le cadre de ce mémoire, notre message central est le suivant: s'il est légitime et nécessaire d'investir dans les égouts, les aqueducs et les autres infrastructures de base, il est tout aussi essentiel d'investir dans des infrastructures-bibliothèques suffisamment grandes, accessibles, modernes et de qualité, à la hauteur de la population qu'elles desservent et ce, pour le bénéfice du développement de nos communautés.

Un retard historique à rattraper pour répondre aux besoins contemporains des communautés

Le Québec accuse un retard historique dans le développement de ses bibliothèques publiques. Le *Plan de développement des bibliothèques publiques autonomes* rappelle que la bibliothèque publique moderne s'est implantée beaucoup plus tôt dans plusieurs pays et provinces comparables, alors qu'au Québec, l'essor a été freiné pendant longtemps par des facteurs historiques, sociaux et religieux. Ce document souligne qu'il a fallu attendre la Révolution tranquille et surtout le Plan Vaugeois du début des années 1980 pour amorcer un véritable rattrapage, notamment grâce à des programmes d'aide financière soutenant les constructions, le développement des collections et la formation et l'embauche de personnel technique et professionnel. Près de 50 ans plus tard, le chantier n'est toujours pas complété.

Ce rattrapage inachevé entraîne des conséquences concrètes aujourd'hui. Les bibliothèques publiques se sont profondément transformées: elles ne sont plus uniquement des lieux de prêt. Elles offrent désormais des espaces de rencontre, de travail, de création, de médiation culturelle, d'accompagnement numérique, de soutien aux apprentissages, de francisation et même, dans plusieurs cas, de soutien social. Les bibliothèques publiques s'adaptent à l'évolution des besoins des communautés qu'elles desservent.

Or, cette transformation des missions ne s'est pas toujours accompagnée d'une transformation équivalente des bâtiments. Plusieurs municipalités doivent encore composer avec des bibliothèques trop petites, vétustes, peu flexibles ou insuffisamment adaptées aux usages contemporains. Les bibliothèques du Québec accusent un retard certain qu'il faut rattraper, notamment du côté des ressources humaines, des collections et des infrastructures.

Dans le contexte de la présente consultation, il est donc important de rappeler que la réflexion sur les infrastructures municipales doit intégrer les infrastructures collectives qui soutiennent directement la qualité de vie, la cohésion sociale, l'apprentissage et la résilience des communautés.

L'état des infrastructures-bibliothèques au Québec

Les données les plus récentes montrent clairement que le Québec n'a pas encore atteint un niveau d'investissement suffisant pour offrir partout des bibliothèques publiques à la hauteur des besoins de la population.

Le *Portrait des investissements dans les bibliothèques publiques québécoises*, publié en 2025 à partir des données de 2024, indique une note globale de 68 % pour l'ensemble des investissements dans les bibliothèques publiques. Cette note, bien qu'en lente amélioration, demeure nettement sous le niveau de qualité visé.

Du côté des bibliothèques publiques autonomes¹, une analyse de l'ensemble des diagnostics produits dans le cadre du programme BiblioQUALITÉ démontre que 43,6 % des municipalités n'atteignent même pas un financement de niveau 3 de la cible, que l'on pourrait qualifier de niveau « moyen ». Sur ce pourcentage, on parle de 51 municipalités se trouvant au niveau 1, que l'on pourrait qualifier de financement « médiocre » et 27 municipalités au niveau 2, que l'on pourrait qualifier de financement « passable ». Ce constat est particulièrement préoccupant quand on sait que ces municipalités desservent ensemble 3,5 millions de Québécoises et Québécois.

Le *Plan de développement des bibliothèques publiques autonomes du Québec* confirme ce diagnostic du point de vue des bibliothèques publiques autonomes. Pour ce réseau, le déficit d'infrastructure est estimé à 145 603 m² de superficie et à 16 481 places assises.

Ces chiffres illustrent un problème structurant. Une bibliothèque trop petite ne peut pas simplement « faire plus avec moins ». Elle doit renoncer à des usages essentiels : espaces collaboratifs, salles d'animation, lieux de travail calmes, places assises confortables, aires jeunesse, espaces pour la clientèle adolescente, laboratoires créatifs, installations numériques, salles polyvalentes, espaces accessibles et inclusifs, etc.

Autrement dit, lorsque la superficie n'est pas au rendez-vous, c'est la mission même de la bibliothèque publique qui se trouve limitée.

1 Une bibliothèque publique autonome dessert habituellement des municipalités de plus de 5 000 habitants (Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique).

Des usages en pleine transformation qui dépassent les capacités actuelles des infrastructures

Les bibliothèques publiques comptent parmi les services municipaux les plus importants et les plus fréquentés. À elles seules, elles rejoignent 2,7 millions de Québécoises et Québécois abonnés à leur bibliothèque locale, ce qui en fait à la fois le service municipal le plus utilisé et l'institution culturelle la plus fréquentée au Québec.

Les bibliothèques d'aujourd'hui sont des milieux de vie accessibles, stimulants et multifonctionnels. Elles accueillent le public pour lire, travailler, socialiser, apprendre, découvrir, créer et participer à des activités. L'architecture, le design, l'aménagement, le mobilier et l'équipement contribuent directement à faire de la bibliothèque un environnement accueillant et un véritable « troisième lieu ».

Les attentes envers les bibliothèques ont évolué. Alors que les municipalités interviennent dans un nombre croissant de champs de compétences (culture, éducation, famille, développement économique, santé, bien-être, accueil et inclusion, etc.), les bibliothèques publiques demeurent les infrastructures tout indiquées pour y contribuer activement et efficacement.

Or, plusieurs des fonctions attendues aujourd'hui exigent des investissements désormais mal couverts par les mécanismes actuels. Pensons au mobilier non intégré, aux équipements de prêt libre-service, aux systèmes de tri, à l'affichage numérique, aux espaces de création analogiques et numériques, aux équipements scéniques, aux outils technologiques comme la RFID, aux coûts liés à l'accessibilité universelle, aux mesures de développement durable et aux études préparatoires nécessaires avant les travaux.

Dans les faits, les bibliothèques publiques sont appelées à devenir plus polyvalentes, plus inclusives, plus durables et plus technologiques, alors que plusieurs programmes d'aide demeurent conçus selon une vision plus restrictive de l'infrastructure culturelle. Il en résulte un décalage entre la réalité des besoins sur le terrain et la structure du financement public.

Si l'objectif gouvernemental est réellement d'obtenir un modèle plus efficace, plus souple et plus prévisible, alors le financement des bibliothèques publiques doit mieux refléter la réalité contemporaine des projets municipaux.

Recommandations

À la lumière de ce qui précède, l'Association des bibliothèques publiques du Québec formule les recommandations suivantes.

1. Initier les travaux pour un plan de développement des bibliothèques publiques autonomes structurant

L'ABPQ invite le gouvernement du Québec à élaborer avec elle une vision d'avenir pour le secteur. Un plan de développement décennal est déjà prêt et dresse les principaux besoins ainsi que les chantiers à entreprendre pour répondre aux enjeux du réseau des bibliothèques publiques autonomes.

2. Ajuster les seuils d'aide financière accordée selon la taille de la population desservie

Le modèle actuel, fondé sur des paramètres uniformes établissant les seuils d'aide financière accordée à 7 M \$, ne reflète pas les superficies qui évoluent de manière significative en fonction de la taille de population, sans compter les impacts des caractéristiques géographiques des milieux.

3. Assurer la prévisibilité des investissements en finançant et en ouvrant les volets 2 et 3 de la norme du Programme d'aide aux immobilisations

L'ouverture de ces volets à date fixe est essentielle pour redonner aux municipalités une marge de manœuvre réelle dans leurs projets de bibliothèques. La période d'attente d'une durée indéterminée avant l'ouverture du programme complique le dépôt de dossiers complets dans des fenêtres d'appel souvent limitées à 6 à 10 semaines, tout en faisant augmenter les coûts des projets reportés. Ainsi, une date récurrente connue par avance viendrait aider le processus de planification des projets municipaux.

4. Permettre le cumul de subventions

Les projets de bibliothèques devraient pouvoir cumuler diverses sources d'aide publique, par exemple lorsqu'ils intègrent des objectifs de résilience climatique, d'efficacité énergétique ou d'accessibilité.

5. Aller au-delà des normes minimales en accessibilité universelle

Les bibliothèques publiques sont des lieux d'accueil universels. Le soutien gouvernemental devrait permettre d'atteindre les meilleures pratiques en accessibilité universelle, et non seulement le seuil minimal prévu au Code de construction.

6. Financer la migration vers la technologie RFID

L'optimisation des services passe par la RFID. Les dépenses admissibles devraient inclure les portails de détection, les chutes intelligentes, les systèmes de tri, les bornes de prêt, le puçage des collections, les passerelles informatiques et les autres équipements connexes.

7. Offrir une aide financière à la préparation des études et travaux préparatoires

Les études de faisabilité, d'avant-projet, d'accessibilité, de développement durable ou d'intégration fonctionnelle représentent des coûts réels et souvent déterminants. Ils devraient être soutenus financièrement.

8. Financer indépendamment chaque projet d'un plan municipal de développement

Lorsqu'une municipalité prévoit plusieurs projets de bibliothèques sur plusieurs années, chaque projet devrait pouvoir être analysé et subventionné séparément. Le modèle actuel peut retarder inutilement le versement de l'aide financière et freiner le déploiement progressif d'un réseau répondant aux normes.

9. Ajuster les montants admissibles au coût réel du marché

Le montant accordé par mètre carré devrait refléter la réalité contemporaine du marché de la construction. À défaut, un mécanisme d'indexation devrait être prévu pour couvrir l'inflation entre le dépôt de la demande et l'octroi du contrat.

10. Autoriser le remplacement d'une bibliothèque locataire par la rénovation, l'acquisition ou la construction d'un immeuble existant.

À l'heure actuelle, les bibliothèques installées dans des locaux loués sont considérées comme faisant partie intégrante de parc municipal.

Investir dans les bibliothèques publiques : un choix structurant pour la vitalité des communautés

En conclusion, la présente réflexion sur les infrastructures municipales doit également inclure les lieux qui soutiennent directement le développement humain, social, culturel et démocratique des collectivités.

Les bibliothèques publiques font partie de ces infrastructures essentielles. Elles accueillent, éduquent, outillent et soutiennent les communautés. Elles constituent des leviers concrets de réussite éducative, de vitalité culturelle, de littératie, d'inclusion et de cohésion sociale. Le *Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique* rappelle que les autorités locales et nationales doivent s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

Les données disponibles montrent pourtant que le réseau québécois est encore bien en-deçà des standards de qualité auxquels les Québécoises et Québécois sont en droit de s'attendre. Dans ce contexte, investir dans les bibliothèques publiques ne constitue pas une dépense secondaire. C'est une décision structurante. C'est aussi une façon concrète de répondre à plusieurs objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec :

- améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique en soutenant la construction ou la rénovation d'une infrastructure dont les retombées bénéficient à l'ensemble de la communauté et renforcent sa capacité d'agir,
- renforcer la prévisibilité du financement, en arrimant les programmes d'aide à la réalité contemporaine des projets, ce qui permet de réduire les reports et les hausses de coûts, tout en donnant aux municipalités une meilleure capacité de planification à moyen et long terme.
- soutenir des milieux de vie de qualité et permettre aux municipalités d'offrir des services adaptés aux besoins réels de leur population et ayant un impact significatif sur le développement socioéconomique de la communauté.

L'ABPQ invite donc le gouvernement à reconnaître explicitement les infrastructures-bibliothèques comme des infrastructures municipales essentielles. Malgré la crise actuelle du coût et du financement des infrastructures municipales, il importe de s'assurer que les offres de bibliothèques répondent correctement aux besoins des communautés qu'elles desservent.

Des communautés fortes exigent des infrastructures fortes. À ce titre, des bibliothèques publiques modernes, accessibles et de qualité ne sont pas un luxe : elles sont une condition essentielle de leur vitalité.

Références et documentation complémentaire

Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ). *Plan de développement des bibliothèques publiques autonomes du Québec*. Montréal: ABPQ, mise à jour 2025. Disponible en ligne : https://www.abpq.ca/plan_de_developpement.php

Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ); Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ); Réseau BIBLIO du Québec (RBQ). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*. Montréal, 2019. Disponible en ligne : <http://lignesdirectricesbiblioquebec.ca>

Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ); Réseau BIBLIO du Québec (RBQ). *BiblioQUALITÉ*. Disponible en ligne : <https://biblioqualite.ca/>

Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ); Réseau BIBLIO du Québec (RBQ). *Portrait des investissements dans les bibliothèques publiques québécoises: édition 2025* (année de référence 2024). Montréal, 2025. Disponible en ligne : https://www.abpq.ca/portrait_investissements.php

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique*. 2022. Disponible en ligne : https://www.abpq.ca/manifeste_unesco.php

Institut de la statistique du Québec. (s. d.). *Faits saillants sur les bibliothèques publiques québécoises – Annuels*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/statistiques-sur-les-bibliotheques-publiques-du-quebec>

Québec (Province). Ministère des Affaires culturelles. *Plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques* (dit « plan Vaugeois»). Québec: Gouvernement du Québec, 1979.